

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

Destinataire :

Bureau international de l'OMPI  
34, chemin des Colombettes  
1211 Genève 20  
Suisse

## PCT

NOTIFICATION DE LA DATE DE RÉCEPTION DU  
DOCUMENT DE PRIORITÉ OU DU NUMÉRO DE LA  
DEMANDE ANTÉRIEURE

(instruction administrative 323.a, b) et c) du PCT)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire	Date d'expédition (jour/mois/année)
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1.  L'office récepteur signale la réception du ou des documents de priorité indiqués ci-dessous le  
\_\_\_\_\_ .
2.  L'office récepteur signale la réception d'une demande de préparation et de transmission au Bureau international du ou des documents de priorité indiqués ci-dessous le  
\_\_\_\_\_ .

### Identification du ou des documents de priorité :

date de priorité                      n° de la demande antérieure                      pays ou office régional  
ou office récepteur du PCT

\_\_\_\_\_                      \_\_\_\_\_                      \_\_\_\_\_

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone